

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 FEVRIER 2026**

**N°CC2026/001 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026**

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], M. Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], M. Didier LAURENT [*Laimont*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, MM Clément MENUISIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*]

Étaient excusés :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Julian FOUREAUX [*Laheycourt*], M. Eric BOUSSELIN [*Laimont*] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Richard SIRI [*Mognéville*] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,
 Vu la délibération n°2004/0164 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2004, décidant le passage en Taxe Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2005,
 Vu les Attributions de Compensation prévisionnelles arrêtées par délibération n°2005/003 en date du 10 février 2005,
 Vu la délibération n°CC2008/002 en date du 24 janvier 2008 actualisant les Attributions de Compensation,
 Vu les Attributions de Compensation prévisionnelles arrêtées par délibération n°2017/001 en date du 9 février 2017,
 Vu la délibération n°CC2017/002 en date du 9 février 2018 actualisant les Attributions de Compensation,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

≈ d'arrêter les montants des Attributions de Compensation au titre de l'exercice 2026 tels que suivant :

	Attributions de Compensation 2026		Opérations comptables annuelles (Mandat au 739211)	Opérations comptables mensuelles
	Négatives	Positives		Titre au 73211
Andernay	- 11 087,00			923,91 (+ 0,08€ en janvier)
Brabant-le-Roi	- 12 061,00			1 005,08 (+ 0,04€ en janvier)
Contrisson		87 200,00	87 200,00	
Couvonges	- 5 304,00			442,00
Laheycourt	- 22 850,00			1 904,16 (+ 0,08€ en janvier)
Laimont	- 5 924,00			493,66 (+ 0,08€ en janvier)
Mognéville		10 023,00	10 023,00	
Nettancourt	- 15 525,00			1 293,75
Neuville-sur-Ornain	- 19 662,00			1 638,50
Noyers-Auzecourt	- 17 041,00			1 420,08 (+ 0,04€ en janvier)
Rancourt-sur-Ornain	- 5 051,00			420,91 (+ 0,08€ en janvier)
Remennecourt	- 2 385,00			198,75
Revigny-sur-Ornain		526 807,00	526 807,00	
Sommeilles		2 706,00	2 706,00	
Vassincourt	- 10 157,00			846,41 (+ 0,08€ en janvier)
Villers-aux-Vents	- 8 075,00			672,91 (+ 0,08€ en janvier)
TOTAL	- 135 122,00	626 736,00		

≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour procéder aux opérations comptables correspondantes selon la périodicité définie dans la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
 Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026

